



CIRCULAIRE N° 1829 /MPMBPE/DGD/DU 23 DEC 2016

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Ouverture des bureaux des douanes les samedis

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que **les bureaux des douanes resteront exceptionnellement ouverts les samedi 24 et 31 décembre 2016** selon les modalités ci-après :

I- Pour les services de 1^{ère} ligne :

- Samedi 24 et 31 décembre 2016 : de 08 h à 14 h

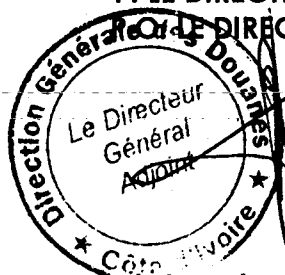
II- Pour la Recette Principale des Douanes :

- Samedi 24 décembre 2016 : de 08 h à 14 h
- Samedi 31 décembre 2016 : de 08 h à 18 h

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Or LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. Amadou COULIBALY

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- GPP
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes